

ANNEXE 51-102A3

DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

1. Dénomination et adresse de la société

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC. (« **Radisson** » ou la « **Société** »)
700, avenue Dallaire
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4V9

2. Date du changement important

12 novembre 2020

3. Communiqué

Un communiqué de presse, en version française et anglaise, a été publié le 12 novembre 2020 par GlobeNewsWire, lesquelles versions sont jointes à la présente déclaration.

4. Résumé du changement important

Radisson a annoncé la clôture d'un placement privé sursouscrit de 13 millions \$.

5. Description circonstanciée du changement important

5.1 Description circonstanciée du changement important

La Société a annoncé la clôture du placement privé préalablement annoncé, incluant l'exercice complet de l'option de surallocation accordée aux courtiers, pour un produit brut total de 13 172 034 \$ (le « **Placement** »). Le Placement a été effectué conformément aux termes et modalités de la convention de placement pour compte intervenue entre la Société et un consortium de courtiers pour lequel Eight Capital, BMO Marché des capitaux et INFOR Financial Inc. ont agi à titre de co-chefs de fil et comprenant Clarus Securities Inc. et Valeurs Mobilières Banque Laurentienne inc. (collectivement, les « **Courtiers** »). Le Placement consiste en l'émission de (i) 17 647 100 unités de la Société (les « **unités ordinaires** ») à un prix de 0,34 \$ par unité ordinaire; (ii) de 1 880 000 actions accréditatives du Québec de catégorie A (les « **actions accréditatives du Québec** ») à un prix de 0,50 \$ par action accréditive du Québec; et de 10 386 700 unités accréditatives de charité de catégorie A (les « **unités accréditatives de charité** ») à un prix de 0,60 \$ par unité accréditive de charité.

Chaque unité ordinaire est composée d'une action de catégorie A du capital social de la Société et d'un demi-bon de souscription (chaque bon de souscription entier étant un « **bon de souscription ordinaire** »). Chaque unité accréditive de charité est composée d'une action de catégorie A du capital social de la Société et d'un demi-bon de souscription (chaque bon de souscription entier étant un « **bon de souscription de charité** »). Chaque bon de souscription ordinaire et chaque bon de souscription de charité confère à son porteur

le droit d'acquérir une action ordinaire de catégorie A de la Société au prix de 0,51 \$ pour une période de 18 mois suivant la clôture du Placement (la « **Clôture** »).

Les actions accréditatives du Québec et les actions de catégorie A comprises dans les unités accréditatives de charité seront considérées comme des « actions accréditatives » au sens du paragraphe 66(15) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Le produit brut de la vente des actions accréditatives du Québec et des actions de catégorie A comprises dans unités accréditatives de charité sera utilisé pour les frais généraux d'exploration sur les propriétés de la société situées au Québec.

En guise de rémunération pour les services rendus dans le cadre du Placement, les Courtiers ont reçu une commission en espèces de 667 651,92 \$ et des honoraires de consultation de 42 500 \$. En guise de rémunération additionnelle, la Société a également octroyé aux Courtiers un total de 1 484 008 bons de souscription de rémunération non-transférables et 107 500 bons de souscription consultatifs non-transférables permettant d'acquérir collectivement jusqu'à 1 591 508 actions de catégorie A au prix de 0,51 \$ pour une période de 18 mois suivant la Clôture.

Tous les titres à être émis en vertu du Placement sont assujettis à une période de restriction de quatre mois et un jour, se terminant le 12 mars 2021, conformément à la législation en valeurs mobilières applicable au Canada. Le Placement demeure soumis à l'approbation finale de la Bourse de croissance TSX.

Des initiés de la Société ont souscrit dans le cadre du Placement pour un total de 310 000 actions accréditatives du Québec, ce qui constitue des « opérations avec des personnes apparentées » au sens du *Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières* (le « **Règlement 61-101** ») et au sens de la politique 5.9 de la Bourse de croissance TSX – *Mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières*. Cependant, les administrateurs de la Société qui ont voté en faveur du Placement ont déterminé que les dispenses de l'obligation d'évaluation officielle et de l'approbation des porteurs minoritaires, prévues respectivement aux articles 5.5 a) et 5.7 1) a) du *Règlement 61-101*, peuvent être invoquées car ni la juste valeur marchande des actions émises à des initiés, ni la juste valeur marchande de la contrepartie payée pour ces actions accréditatives du Québec ne dépassent 25 % de la capitalisation boursière de la Société. Aucun administrateur de la Société n'a exprimé d'opinion contraire ou de désaccord en lien avec ce qui précède. Une déclaration de changement important concernant cette transaction entre personnes apparentées sera déposée par la Société mais ne pourra pas être déposée plus tôt que 21 jours avant la clôture du Placement en raison du fait que les modalités de la participation de chacune des personnes non apparentées et de la partie apparentée dans le cadre du Placement n'étaient pas été déterminés.

Le communiqué de presse ne constitue ni une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat visant des titres aux États-Unis. Les titres n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée (la « **Loi des États-Unis** ») ou de toute autre loi étatique, et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis ou à une personne américaine, ou pour le compte ou le bénéfice d'une personne américaine, sans enregistrement préalable en vertu de la Loi des États-Unis

et autres lois étatiques sur les valeurs mobilières applicables ou en l'absence d'une dispense d'inscription applicable.

5.2 Information sur les opérations de restructuration

Non applicable.

6. Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 du Règlement 51-102

Non applicable.

7. Information omise

Non applicable.

8. Membre de la haute direction

Pour toute information additionnelle, veuillez contacter :

M. Mario Bouchard
Président et chef de la direction
Téléphone : 1 (819) 763-9969

9. Date de la déclaration

Le 19 novembre 2020.

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

Par : (s) Mario Bouchard
Mario Bouchard
Président et chef de la direction



Source: Ressources Minières Radisson Inc.

November 12, 2020 13:32 ET

Radisson annonce la clôture d'un placement privé sursouscrit de \$13 millions \$

Le présent communiqué ne doit pas être distribué aux agences de diffusion de communiqués de presse des États-Unis ni diffusé aux États-Unis

ROUYN-NORANDA, Québec, 12 nov. 2020 (GLOBE NEWSWIRE) -- **Ressources minières Radisson Inc. (TSX-V : RDS, OTC : RMRDF)** (« **Radisson** » ou la « **Société** ») est heureuse d'annoncer la clôture du placement privé préalablement annoncé, incluant l'exercice complet de l'option de surallocation accordée aux courtiers, pour un produit brut total de 13 172 034 \$ (le « **Placement** »). Le Placement a été effectué conformément aux termes et modalités de la convention de placement pour compte intervenue entre la Société et un consortium de courtiers pour lequel Eight Capital, BMO Marché des capitaux et INFOR Financial Inc. ont agi à titre de co-chefs de fil et comprenant Clarus Securities Inc. et Valeurs Mobilières Banque Laurentienne inc. (collectivement, les « **Courtiers** »). Le Placement consiste en l'émission de (i) 17 647 100 unités de la Société (les « **unités ordinaires** ») à un prix de 0,34 \$ par unité ordinaire; (ii) de 1 880 000 actions accréditatives du Québec de catégorie A (les « **actions accréditatives du Québec** ») à un prix de 0,50 \$ par action accréditative du Québec; et de 10 386 700 unités accréditatives de charité de catégorie A (les « **unités accréditatives de charité** ») à un prix de 0,60 \$ par unité accréditative de charité.

Chaque unité ordinaire est composée d'une action de catégorie A du capital social de la Société et d'un demi-bon de souscription (chaque bon de souscription entier étant un « **bon de souscription ordinaire** »). Chaque unité accréditative de charité est composée d'une action de catégorie A du capital social de la Société et d'un demi-bon de souscription (chaque bon de souscription entier étant un « **bon de souscription de charité** »). Chaque bon de souscription ordinaire et chaque bon de souscription de charité confère à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire de catégorie A de la Société au prix de 0,51 \$ pour une période de 18 mois suivant la clôture du Placement (la « **Clôture** »).

Les actions accréditatives du Québec et les actions de catégorie A comprises dans les unités accréditatives de charité seront considérées comme des « actions accréditatives » au sens du paragraphe 66(15) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Le produit brut de la vente des actions accréditatives du Québec et des actions de catégorie A comprises dans les unités accréditatives de charité sera utilisé pour les frais généraux d'exploration sur les propriétés de la société situées au Québec.

En guise de rémunération pour les services rendus dans le cadre du Placement, les Courtiers ont reçu une commission en espèces de 667 651,92 \$ et des honoraires de consultation de 42 500 \$. En guise de rémunération additionnelle, la Société a également octroyé aux Courtiers un total de 1 484 008 bons de souscription de rémunération non-transférables et 107 500 bons de souscription consultatifs non-transférables permettant d'acquérir collectivement jusqu'à 1 591 508 actions de catégorie A au prix de 0,51 \$ pour une période de 18 mois suivant la Clôture.

Tous les titres à être émis en vertu du Placement sont assujettis à une période de restriction de quatre mois et un jour, se terminant le 12 mars 2021, conformément à la législation en valeurs mobilières applicable au Canada. Le Placement demeure soumis à l'approbation finale de la Bourse de croissance TSX.

Des initiés de la Société ont souscrit dans le cadre du Placement pour un total de 310 000 actions accréditives du Québec, ce qui constitue des « opérations avec des personnes apparentées » au sens du *Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières* (le « **Règlement 61-101** ») et au sens de la politique 5.9 de la Bourse de croissance TSX – *Mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières*. Cependant, les administrateurs de la Société qui ont voté en faveur du Placement ont déterminé que les dispenses de l'obligation d'évaluation officielle et de l'approbation des porteurs minoritaires, prévues respectivement aux articles 5.5 a) et 5.7 1) a) du Règlement 61-101, peuvent être invoquées car ni la juste valeur marchande des actions émises à des initiés, ni la juste valeur marchande de la contrepartie payée pour ces actions accréditives du Québec ne dépassent 25 % de la capitalisation boursière de la Société. Aucun administrateur de la Société n'a exprimé d'opinion contraire ou de désaccord en lien avec ce qui précède. Une déclaration de changement important concernant cette transaction entre personnes apparentées sera déposée par la Société mais ne pourra pas être déposée plus tôt que 21 jours avant la clôture du Placement en raison du fait que les modalités de la participation de chacune des personnes non apparentées et de la partie apparentée dans le cadre du Placement n'étaient pas été déterminés.

Ce communiqué ne constitue ni une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat visant des titres aux États-Unis. Les titres n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, dans sa version modifiée (la « Loi des États-Unis ») ou de toute autre loi étatique, et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis ou à une personne américaine, ou pour le compte ou le bénéfice d'une personne américaine, sans enregistrement préalable en vertu de la Loi des États-Unis et autres lois étatiques sur les valeurs mobilières applicables ou en l'absence d'une dispense d'inscription applicable.

À propos de Ressources Minières Radisson Inc.

Radisson est une société d'exploration minière dédiée à son projet O'Brien, qu'elle détient à 100 %, localisé à l'intérieur du camp minier Bousquet-Cadillac recoupé par la faille régionale de Cadillac, en Abitibi, province de Québec. Le camp minier Bousquet-Cadillac a produit plus de 21 000 000 d'onces d'or au cours des 100 dernières années. Le projet est l'hôte de l'ancienne mine O'Brien considérée avoir été le principal producteur d'or à fortes teneurs de la ceinture de roches vertes de l'Abitibi à l'époque de sa production (1 197 147 tonnes métriques à 15.25 g/t Au pour 587 121 onces d'or entre 1926-1957; 3D Geo-solution, juillet 2019).

Au nom du conseil d'administration de la Société

Mario Bouchard
Chef de la direction et administrateur

Pour plus d'information, visitez notre site web au www.radissonmining.com ou contactez :

Hubert Parent-Bouchard
Développement des affaires
(819) 763-9969
hpbouchard@radissonmining.com

Certaines informations décrites sont sujettes à l'approbation des autorités réglementaires. La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

Énoncés prospectifs :

Tous les énoncés, autres que les faits historiques, contenus dans le présent communiqué de presse, y compris, sans s'y restreindre, ceux relatifs à l'utilisation prévue du produit de la levée de fonds du Placement, l'approbation finale de la Bourse de croissance TSX en lien avec le Placement, le développement du projet O'Brien et de manière générale, le paragraphe « À propos de Ressources Minières Radisson Inc. » ci-dessus, qui décrit essentiellement les perspectives de la Société, constituent de « l'information prospective » ou des « énoncés prospectifs » selon le sens attribué par aux lois sur les valeurs mobilières applicables et sont fondés sur des attentes, des estimations et des prévisions faites en date du présent communiqué de presse. Les énoncés prospectifs sont nécessairement fondés sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien que considérées comme raisonnables par la Société au moment où ces énoncés ont été formulés, sont assujetties à des incertitudes et à des imprévus importants sur les plans opérationnel, économique et concurrentiel. Ces estimations et ces hypothèses peuvent s'avérer inexactes. Beaucoup de ces incertitudes et de ces imprévus peuvent affecter directement ou indirectement ou pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux avancés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs et les événements futurs, pourraient sensiblement différer de ce qui est présentement anticipé par la Société. Ces facteurs de risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que ces énoncés changent de façon importante, ainsi que les hypothèses retenues pour développer de tels énoncés sont décrits dans la documentation de divulgation de Radisson sur le site web de SEDAR au www.sedar.com.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs comportent un nombre d'incertitudes et de risques intrinsèques, tant généraux que particuliers, et il est possible que les estimations, prévisions, projections et autres énoncés prospectifs ne se matérialisent pas ou que les hypothèses ne reflètent pas les résultats futurs. Les énoncés prospectifs sont présentés dans le but de fournir de l'information sur les efforts de la direction de développer projet O'Brien et, plus généralement, les attentes et les plans de la direction relatifs à l'avenir. Les lecteurs sont mis en garde contre le risque d'accorder une crédibilité excessive à ces énoncés prospectifs puisqu'un certain nombre de facteurs de risque importants et d'événements futurs pourraient entraîner des différences sensibles entre les résultats réels et les croyances, plans, objectifs, attentes, prévisions, estimations, hypothèses, et intentions exprimés dans ces énoncés prospectifs. Tous les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse sont concernés par ces mises en garde et ceux faits dans nos autres dépôts auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières. La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser des énoncés prospectifs ou d'expliquer une différence considérable entre les événements réels subséquents et ces énoncés prospectifs, sauf dans la mesure requise par la loi applicable.



Source: Ressources Minières Radisson Inc.

November 12, 2020 13:32 ET

Radisson Announces Closing of Oversubscribed \$13 Million Private Placement

Not for distribution to United States newswire services or for dissemination in the United States

ROUYN-NORANDA, Quebec, Nov. 12, 2020 (GLOBE NEWSWIRE) -- **Radisson Mining Resources Inc. (TSX-V: RDS, OTC: RMRDF)** ("**Radisson**" or the "**Corporation**") is pleased to announce that it has closed its previously announced private placement, including the exercise in full of the agents' over-allotment option, for aggregate gross proceeds of \$13,172,034 (the "**Offering**"). The Offering was conducted pursuant to the terms and conditions of an agency agreement entered into between the Corporation and a syndicate of agents led by Eight Capital, BMO Capital Markets and INFOR Financial Inc. as co-lead agents (collectively, the "**Co-Lead Agents**") and Clarus Securities Inc., Laurentian Bank Securities Inc. and Canaccord Genuity Corp. (together with the Co-Lead Agents, the "**Agents**"). The Offering consisted of the issuance of (i) 17,647,100 units of the Corporation (the "**Hard Units**") at a price of \$0.34 per Hard Unit, (ii) 1,880,000 Quebec flow-through Class A shares of the Corporation (the "**Quebec FT Shares**"), at a price of \$0.50 per Quebec FT Share, and (iii) 10,386,700 charity flow-through units (the "**Charity FT Units**") at a price of \$0.60 per Charity FT Unit.

Each Hard Unit consisted of one Class A share of the Corporation and one-half of a Class A share purchase warrant (each whole common share purchase warrant, a "**Hard Warrant**"). Each Charity FT Unit consisted of one charity flow-through Class A share of the Corporation and one-half of a Class A share purchase warrant (each whole common share purchase warrant, a "**Charity Unit Warrant**"). Each Hard Warrant and Charity Unit Warrant will entitle the holder thereof to acquire one additional Class A share of the Corporation for a period of 18 months from the closing of the Offering (the "**Closing**") at a price of \$0.51.

The Quebec FT Shares and the Class A shares comprised in the Charity FT Units will qualify as "flow-through shares" within the meaning of subsection 66(15) of the *Income Tax Act* (Canada). The gross proceeds from the sale of the Quebec FT Shares and the Class A shares comprised in the Charity FT Units will be used for general exploration expenses on the Corporation's properties located in Quebec.

In consideration for the services rendered in connection with the Offering, the Agents received a cash commission of \$667,651.92 and advisory fees of \$42,500. As additional consideration, the Corporation also issued to the Agents an aggregate of 1,484,008 non-transferable compensation

warrants and 107,500 non-transferable advisory warrants to purchase collectively up to 1,591,508 Class A shares at an exercise price of \$0.51 for a period of 18 months from the Closing.

All securities issued pursuant to this Offering are subject to a restricted hold period of four months and a day, ending on March 12, 2021, under applicable Canadian securities legislation. The Offering remains subject to the final approval of the TSX Venture Exchange.

Insiders of the Corporation have subscribed in the Offering for a total of 310,000 Quebec FT Shares, which constitute “*related parties transactions*” within the meaning of *Regulation 61-101 respecting Protection of Minority Security Holders in Special Transactions* (“**Regulation 61-101**”) and TSX Venture Exchange Policy 5.9 – *Protection of Minority Security Holders in Special Transactions*. However, the directors of the Corporation who voted in favour of the Offering have determined that the exemptions from formal valuation and minority approval requirements provided for respectively under subsections 5.5(a) and 5.7(1)(a) of Regulation 61-101 can be relied on as neither the fair market value of the Quebec FT Shares issued to insiders nor the fair market value of the consideration paid exceed 25% of the Corporation’s market capitalization. None of the Corporation’s directors have expressed any contrary views or disagreements with respect to the foregoing. A material change report in respect of this related party transaction will be filed by the Corporation but could not be filed earlier than 21 days prior to the closing of the Offering due to the fact that the terms of the participation of each of the non-related parties and the related party in the Offering were not confirmed.

This news release does not constitute an offer to sell or a solicitation of an offer to buy any of the securities in the United States. The securities have not been and will not be registered under the United States Securities Act of 1933, as amended (the “**U.S. Securities Act**”) or any state securities laws and may not be offered or sold within the United States or to U.S. Persons unless registered under the U.S. Securities Act and applicable state securities laws or an exemption from such registration is available.

About Radisson Mining Resources Inc.

Radisson is a gold exploration company focused on its 100% owned O’Brien project, located in the Bousquet-Cadillac mining camp along the world-renowned Larder-Lake-Cadillac Break in Abitibi, Québec. The Bousquet-Cadillac mining camp has produced over 21,000,000 ounces of gold over the last 100 years. The project hosts the former O’Brien Mine, considered to have been the Abitibi Greenstone Belt’s highest-grade gold producer during its production (1,197,147 metric tons at 15.25 g/t Au for 587,121 ounces of gold from 1926 to 1957; 3D Geo-solution, July 2019).

On behalf of the board of directors

Mario Bouchard
CEO, director

For more information on Radisson, visit our website at www.radissonmining.com or contact:

Hubert Parent-Bouchard
Corporate development
819-763-9969
hpbouchard@radissonmining.com

Certain information contained in the press release are subject to receipt of all regulatory approvals. Neither the TSX Venture Exchange nor its Regulation Services Provider (as that term is defined in the policies of the TSX Venture Exchange) accepts responsibility for the adequacy or accuracy of this release.

Forward-Looking Statements

All statements, other than statements of historical fact, contained in this press release including, but not limited to, those relating to the intended use of proceeds of the Offering, the final approval of the TSX Venture Exchange in connection with the Offering, the development of the O'Brien project and generally, the above "About Radisson Mining Resources Inc." paragraph which essentially describes the Corporation's outlook, constitute "forward-looking information" or "forward-looking statements" within the meaning of applicable securities laws, and are based on expectations, estimates and projections as of the time of this press release. Forward-looking statements are necessarily based upon a number of estimates and assumptions that, while considered reasonable by the Corporation as of the time of such statements, are inherently subject to significant business, economic and competitive uncertainties and contingencies. These estimates and assumptions may prove to be incorrect. Many of these uncertainties and contingencies can directly or indirectly affect, and could cause, actual results to differ materially from those expressed or implied in any forward-looking statements and future events, could differ materially from those anticipated in such statements. A description of assumptions used to develop such forward-looking information and a description of risk factors that may cause actual results to differ materially from forward looking information can be found in Radisson's disclosure documents on the SEDAR website at www.sedar.com.

By their very nature, forward-looking statements involve inherent risks and uncertainties, both general and specific, and risks exist that estimates, forecasts, projections and other forward-looking statements will not be achieved or that assumptions do not reflect future experience. Forward-looking statements are provided for the purpose of providing information about management's endeavors to develop the O'Brien project and, more generally, its expectations and plans relating to the future. Readers are cautioned not to place undue reliance on these forward-looking statements as a number of important risk factors and future events could cause the actual outcomes to differ materially from the beliefs, plans, objectives, expectations, anticipations, estimates, assumptions and intentions expressed in such forward-looking statements. All of the forward-looking statements made in this press release are qualified by these cautionary statements and those made in our other filings with the securities regulators of Canada. The Corporation disclaims any intention or obligation to update or revise any forward-looking statements or to explain any material difference between subsequent actual events and such forward-looking statements, except to the extent required by applicable law.